

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2011

DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE ET
SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS - (n° 3519)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 137

présenté par
M. Cherpion

à l'amendement n° 47 de M. Proriol

à l'ARTICLE 3

Après le mot :

« titulaire »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« aux actions et aux enseignements mentionnés à l'article L. 6325-13 ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.